



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 36

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 23
Absents excusés : 4
Procurations : 04
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 00
Abstentions : 00

Les trois élus du groupe "Crespin Passionné", ne prennent pas part au vote, ainsi que M. Eric COLLET, membre du bureau de l'association de chasse.

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Subvention annuelle 2023 Société de Chasse des intérêts communaux

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Considérant que Monsieur Eric COLLET ayant des intérêts dans l'association "Société de Chasse des Intérêts Communaux" ne prend part ni au débat, ni au vote,

Considérant que les trois élus du groupe Crespin Passionné (Philippe DE NOYETTE, Nathalie CABAREZ, Ingrid DEHON) ne veulent pas prendre part au vote,

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (23 pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'allouer à la Société de Chasse des Intérêts Communaux une subvention de 1.000 € au titre de l'exercice 2023 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits à l'annexe du budget ;

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL